

**Zeitschrift:** Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

**Herausgeber:** Verband Schweizerischer Privatschulen

**Band:** 20 (1947-1948)

**Heft:** 8

**Artikel:** Les Problèmes Actuels de l'Enseignement en France

**Autor:** Guitton, Robert

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-850764>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les Problèmes Actuels de l'Enseignement en France

par Robert Guitton, Paris  
Professeur Agrégé de l'Université  
Secrétaire Général du Syndicat National de  
l'Enseignement secondaire

Les problèmes qui se posent actuellement au corps enseignant français sont multiples et variés: si l'acuité de certains d'entre eux est devenue particulièrement intense depuis la libération du pays, quelques autres, par contre, ont une origine plus lointaine et sont posés par l'évolution même de la société dans le monde contemporain.

La question cruciale — qui actuellement domine de loin toutes les autres — est celle du reclassement du corps enseignant dans la hiérarchie de la fonction publique.

Il ne s'agit pas là, comme on pourrait le penser tout d'abord, des seules difficultés matérielles qu'éprouvent les membres du corps enseignant devant l'ascension continue du coût de la vie: car ces préoccupations — hélas! — ne leur sont point particulières, mais sont malheureusement le lot de l'ensemble des fonctionnaires français, actuellement écrasés impitoyablement en face d'une nouvelle aristocratie hautaine et insolente, née de tous les profits illicites de la guerre et de l'après-guerre, et dont la morgue n'a d'égale que l'absence de tout sens moral.

Il s'agit de la place attribuée aux enseignants parmi l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat.

Le Gouvernement de Vichy avait procédé à une nouvelle classification de tous ses fonctionnaires, et, à cette occasion, avait attribué à l'ensemble de l'Université française une place scandaleusement et volontairement diminuée par rapport à toutes les autres catégories, dans un but suffisamment évident pour qu'il soit superflu d'insister longuement: l'intellectuel était l'"ennemi n° 1", celui qu'il fallait abaisser et réduire au silence par tous les moyens.

Mais si l'Université a subi dignement sous l'occupation le sort misérable qui lui était fait, si elle n'en a pas moins continué la haute mission de formation morale qui est avant tout la sienne, si elle a fourni à la masse de ceux qui se sont dressés contre l'oppresseur tant de martyrs et tant de héros, du moins pouvait-elle espérer que la libération de la patrie redonnerait à ses membres la place éminente qui doit être la leur dans l'ensemble de la fonction publique.

Hélas! ces espérances ont été déçues... La revalorisation des traitements de février 1945, réalisée par le Gouvernement Provisoire de M. le Général De Gaulle, a, au contraire, accentué le déclassement universitaire par le nouvel aménage-

ment de certaines indemnités qui atténuaient des décalages par trop voyants.

Aussi, cette question du reclassement universitaire a-t-elle fini par prendre très rapidement un caractère à la fois vital et dramatique.

La crise du recrutement atteint — à tous les degrés de l'enseignement — une ampleur démesurée. Devant la médiocrité des situations qui leur sont offertes, comment des jeunes gens pourraient-ils avoir un degré d'ascétisme suffisant pour fournir le long et rude effort qu'exige la carrière d'éducateur quand ils peuvent trouver à bien meilleur compte des postes infiniment plus rémunérateurs? Comment retenir ceux qui s'évadent chaque jour plus nombreux, parce qu'ils sont appelés dans des domaines où l'on sait mieux reconnaître la valeur de l'effort et du mérite?

Ceux qui portent en France la lourde charge du pouvoir ne semblent pas avoir pris nettement conscience de leur responsabilité en la matière. Certes un petit geste a été fait, en septembre 1946, en faveur de l'enseignement: mais il s'agissait de quelque chose de plus symbolique que réel, dont le caractère purement provisoire a atténué progressivement toute efficacité, alors même que se multipliaient toutes les autres mesures générales d'attente.

L'enseignement français est aujourd'hui en danger de mort. Si les crédits qui sont nécessaires à sa renaissance ne lui sont pas accordés, c'est toute l'oeuvre de redressement national qui sera compromise à plus ou moins longue échéance. Car le pays sera demain ce que sa jeunesse le fera, et cette jeunesse elle-même ne vaudra qu'en fonction des maîtres qui l'auront formée.

Les membres du corps enseignant ne sont pas des gens avides de profits matériels: ils ont choisi leur métier par vocation et non par intérêt. Mais ils pensent qu'il est de leur devoir de pousser en temps utile un grand cri d'alarme, pour alerter, si c'est encore possible, ceux qui ont la charge des destinées de la Nation et peut-être le souci d'écarteler d'elle les catastrophes.

Les difficultés causées à l'enseignement français par la crise de recrutement — dont nous venons de souligner la cause essentielle — sont encore aggravées par deux autres faits: l'un (évidemment bon en soi) qui est l'accroissement très sensible de la natalité, l'autre (conséquence inéluctable de la guerre) qui consiste en la destruction de nombreux locaux scolaires du fait des hostilités.

Ces deux causes jouant simultanément avec la crise de recrutement amènent un accroissement très sensible du nombre des élèves confiés dans chaque classe à un professeur. Les conditions de l'enseignement en sont rendues nettement plus difficiles et se traduisent, pour le personnel, par une fatigue et une usure beaucoup plus accentuées.

La reconstruction ne se fait qu'à un rythme extrêmement lent, faute de matières premières et de crédits, tandis que l'afflux des élèves dans les établissements d'enseignement est sans cesse grandissant. C'est dire que la situation prend un caractère de gravité de jour en jour plus marqué.

Malgré toutes ces préoccupations, on a été amené, en France, à réfléchir longuement sur les conditions générales et les modalités de réalisation d'une réforme de l'enseignement, ayant pour but essentiel de mieux adapter celui-ci aux nécessités de notre époque.

Dès la libération, une commission d'études, présidée par le regretté professeur Langevin, s'est penchée sur ce problème, dans tous ses détails et dans toutes ses difficultés. Après deux ans de travail, cette commission vient de publier le rapport résumant le fruit de ses méditations, et ce document va servir de base à toutes les discussions qui vont s'instaurer sur ce sujet dans l'ensemble du pays, tant dans les milieux universitaires que parlementaires.

Il paraît intéressant d'indiquer ici les idées essentielles de ce rapport.

La structure actuelle de notre enseignement ne paraît plus convenablement adaptée aux conditions économiques et sociales, et en particulier à l'évolution du progrès scientifique si caractéristique de notre époque. D'autre part, il paraît nécessaire de se préoccuper davantage de la formation civique de la jeunesse, formation qui est l'un des devoirs fondamentaux d'un état démocratique.

La réforme de l'enseignement repose sur un petit nombre de principes généraux qu'il convient de ne pas perdre de vue :

le principe de justice: droit égal de tous les enfants au développement maximum que comporte leur personnalité, développement limité seulement par les aptitudes de chacun; la diversité des fonctions doit être commandée non plus par la fortune ou la classe sociale, mais par la capacité à remplir la fonction;

le reclassement des valeurs réelles: l'équité exige la reconnaissance de l'égalité de dignité de toutes les tâches sociales, de la haute valeur matérielle et morale des activités manuelles, de l'intelligence pratique, de la valeur technique, au même titre que le travail intellectuel;

le principe de l'orientation: orientation scolaire d'abord, puis organisation professionnelle doivent

aboutir à mettre chaque travailleur, chaque citoyen au poste le mieux adapté à ses possibilités, le plus favorable à son rendement;

le souci de la culture générale: si l'enseignement doit comporter une part de culture spécialisée de plus en plus large à mesure que les aptitudes se dégagent et s'affirment, la formation du travailleur ne doit en aucun cas nuire à la formation de l'homme. „La culture générale représente ce qui rapproche et unit les hommes tandis que la profession représente trop souvent ce qui les sépare”. „L'organisation nouvelle de l'enseignement doit permettre le perfectionnement continu du citoyen et du travailleur. En tout lieu, des immenses agglomérations urbaines jusqu'aux plus petits hameaux, l'école doit être un centre de diffusion de la culture. Par une adaptation exacte aux conditions régionales et aux besoins locaux, elle doit permettre à tous le perfectionnement de la culture. Dépositaire de la pensée, de l'art, de la civilisation passée, elle doit les transmettre en même temps qu'elle est l'agent actif du progrès et de la modernisation. Elle doit être le point de rencontre, l'élément de cohésion qui assure la continuité du passé et de l'avenir.

Dans la structure nouvelle, l'enseignement présentera des „degrés” progressifs correspondant à des niveaux de développement et auxquels tous les enfants devront successivement accéder.

„L'enseignement du premier degré sera obligatoire pour tous les enfants de 11 à 18 ans et comprendra 3 cycles successifs.

Le premier cycle concernera tous les enfants de 3 à 11 ans, l'âge de l'obligation scolaire demeurant fixé à 6 ans. Pendant cette période, tous les enfants recevront un enseignement adapté à leur développement mental et susceptible de répondre à leurs besoins immédiats. Le rôle principal du premier cycle sera de mettre l'enfant en possession des techniques de base qui lui permettront de comprendre et de se faire comprendre, l'étude du milieu physique et humain lui permettant de se situer dans l'espace et dans le temps.

A la fin de cette première étape, tous les enfants entreront obligatoirement dans les établissements du deuxième cycle, puis du troisième cycle. Ils y resteront jusqu'à 18 ans.

Le deuxième cycle (de 11 à 15 ans) sera une période d'orientation. Tout en assurant l'acquisition d'un complément indispensable de connaissances générales, il sera consacré à une observation méthodique des enfants pour déceler leurs aptitudes et permettre leur orientation.

Le troisième cycle (de 15 à 18 ans) sera la période de détermination. Il sera consacré à la formation du citoyen et du travailleur. Les élèves aptes à recevoir l'enseignement universitaire bénéficieront

ront d'une formation théorique adaptée. Pour les autres, la culture générale se poursuivra en rapport avec une culture spécialisée orientée vers la profession, de sorte que les jeunes gens qui seraient désignés par leurs aptitudes pour l'exercice d'un métier seront aptes, à la fin du troisième cycle, à entrer dans la vie professionnelle. L'enseignement du troisième cycle, en raison du rôle fondamental qu'il est appelé à jouer dans l'affectation sociale et l'utilisation des aptitudes, devra présenter une grande souplesse, une grande diversité, afin d'offrir des combinaisons d'études, des groupements de disciplines adaptés aux diverses catégories d'esprits.

À la fin du premier degré et au delà de la limite d'obligation scolaire (18 ans), un second degré d'enseignement s'ouvrira à ceux (et à ceux-là seulement), qui se seront révélés capables d'en profiter. Elargi et diversifié, il orientera les étudiants vers des spécialisations de plus en plus définies, dans toutes les catégories d'aptitudes et d'activités. Les études supérieures techniques y trouveront place au même titre que les études littéraires, scientifiques et artistiques. L'un des rôles importants de cet enseignement supérieur sera d'assurer la formation des maîtres à tous les degrés. Des instituts hautement spécialisés s'ouvriront ensuite aux chercheurs de toutes catégories.

La seconde conséquence importante des principes directeurs de la réforme de l'enseignement est la nécessité de prévoir tout un ensemble de mesures de justice sociale, dont l'absence serait la négation de toute réforme.

En premier lieu, l'enseignement public doit être gratuit à tous les degrés. La gratuité s'impose comme le complément logique de l'obligation scolaire... Mais, pour s'ouvrir à tous ceux qui en peuvent bénéficier, l'enseignement supérieur doit, lui aussi, être gratuit... La gratuité de l'enseignement ne peut être effective que si l'on instaure un régime nouveau et plus réaliste pour l'attribution des bourses, si l'on prévoit l'allocation d'un présalaire au troisième cycle du premier degré, si l'on considère enfin l'étudiant comme un travailleur qu'il est en réalité et qu'on lui alloue un salaire en rapport avec les services qu'il rend et qu'il est appelé à rendre à la collectivité.

Enfin, si l'on veut conserver à l'enseignement sa haute qualité, il est juste de préserver la dignité des maîtres, d'assurer leur prestige social, de favoriser leur perfectionnement professionnel. Il est juste de leur donner une situation matérielle et morale en rapport avec leur valeur technique et humaine et la place éminente qu'ils tiennent dans la vie nationale."

En terminant ici cette citation du rapport de la Commission Langevin, nous rejoignons les préoccupations qui faisaient l'objet du début de notre article, ayant ainsi la preuve que tous ces problèmes sont étroitement liés et qu'un système d'éducation, aussi original soit-il, n'a de valeur réelle que dans la mesure où la Nation qui désire l'appliquer est décidée à lui accorder sans lésiner tous les moyens matériels indispensables.

## Kleine Beiträge

### *Kampf dem Gatter!*

Die Presse hat unlängst die Regierung des eidgenössischen Standes Bern am Wickel genommen und sie wegen des Witzwiler Wolldeckenskandals zur Rede gestellt. Regierungsrat Seematter bekannte in einer Pressekonferenz öffentlich seine Ahnungslosigkeit. Erst durch die Mitteilung eines Gerichtes sei er von der Anwendung dieser unzulässigen Strafe in Kenntnis gesetzt worden. Auch die Richtigkeit der von einem Gefangenen vor dem baselstädtischen Gerichtshof gemachten Aussagen musste er zugeben, wonach in der bernischen Strafanstalt Thorberg noch in letzter Zeit ein Gitterkäfig als Strafmittel angewendet wurde, ein Gestell, das jede Bewegung des Gefangenen während zwölf bis vierzehn Stunden verunmöglicht.

„Bis auf weiteres“ hat die Berner Regierung die Anwendung dieses Strafmittels untersagt. Bis dann nach Jahr und Tag wieder einmal ein Misshandelter vielleicht den Mut zum Protest, zur Flucht in die Öffentlichkeit findet und sich empören wird, die Zeitungen und Parlamente die Angelegenheit aufgreifen und von oben her ein Beruhigungsmittel verabfolgt werden wird.

Wie im Jahre 1931. Am 18. November 1931 schrieb die „Nationalzeitung“: „Der Name Witzwil hat Berns Strafvollzug in ganz Europa berühmt gemacht. Bern

hat aber noch andere Strafanstalten, deren Ruf weniger erfreulich ist. Und wenn auch in der Öffentlichkeit wenig davon gesprochen wird, so müssen wir doch voller Beschämung erkennen, dass gelegentlich das Ausland über düstere Verhältnisse in unseren Zuchthäusern in einer Weise schreibt, die für unser Land wenig Ehre einlegt. So berichtete kürzlich im Zusammenhang mit dem Riedel-Guala-Prozess eine deutsche Zeitschrift folgendes:

Fortsetzung auf 3. Umschlagseite

### Privatschulen

DIE GENERALVERSAMMLUNG  
des Verbandes deutschschweizerischer Erziehungsinstitute  
und Privatschulen

findet am Samstag, den 15. November 1947, vormittags 10 Uhr, im Kongresshaus (Clubzimmer) in Zürich statt. Die sehr wichtigen Traktanden lassen eine starke Beteiligung erwarten. Der Nachmittag ist einem Vortrag von Dr. med. Roemer gewidmet. Thema: „Die Bedeutung des Körpergefühls für die Erziehung in den Entwicklungsjahren.“ Dieser Vortrag ist öffentlich. Auch Nichtmitglieder sind hierzu eingeladen.